

Présentation du projet et de l'offre de service billettique sur mobile « ABC/ABL »

28/04/2016

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



Ordre du jour

- L'offre de service « ABC/ABL »
- Zoom sur l'Application Billettique Commune
- Les principes fondateur du service « ABC/ABL »
- La solution technique
- Travaux réalisés et statut du projet
- Gouvernance du projet
- Commercialisation du service



Offre de service « ABC/ABL »

L'offre de service « ABC/ABL »

- Le service « ABC/ABL » s'adresse aux AOT qui souhaitent déployer leurs services de billettique sur mobile NFC
- En fonction du choix de l'AOT ce service permet de déployer
 - L'application billettique commune « **ABC** »
 - **ET** leurs applications locales « **ABL** »





L'application billettique commune

Le Service Application Billettique Commune

- **L'ABC, c'est pour l'utilisateur :**

- un service commercial
- pour voyager sur tous les réseaux de transport affiliés ABC
- à partir d'un seul support (carte, mobile, clef USB...)

☞ La priorité a été donnée au lancement du service sur mobile (compatible avec une solution carte)

- **L'ABC sur téléphone mobile NFC permet de :**

- acheter et charger des titres de transport à distance
- valider les titres de transport avec le mobile
- consulter le solde (état et liste des titres chargés/présents)

☞ La priorité a été donnée à la vente de titres impersonnels courte durée (1 semaine max) via l'ABC

Le Service Application Billettique Commune

- **Une volonté des AOT en matière d'interopérabilité des systèmes billettiques pour :**
 - définir une solution permettant de répondre à une interopérabilité au-delà des frontières « locales »,
 - cibler en priorité les utilisateurs/titres occasionnels,
 - faciliter l'accès aux TC,
 - capitaliser sur les infrastructures existantes
 - profiter du levier que représente l'émergence de solutions sur mobile
- **Un cadre de travail :**
 - GT AO billettique NFC du GART (initié en 2007, DoFoCo Mobile)
 - Agence Française pour l'Information Multimodale et la Billettique
 - l'appel à projets solutions sans-contact sur mobile (NFC) lancé dans le cadre du FSN (pilotage DGCIS/CDC)
 - GT ABC sous l'égide AFIMB/GART est devenu le « pilote » de la démarche



Les principes fondateurs du service « ABC/ABL »

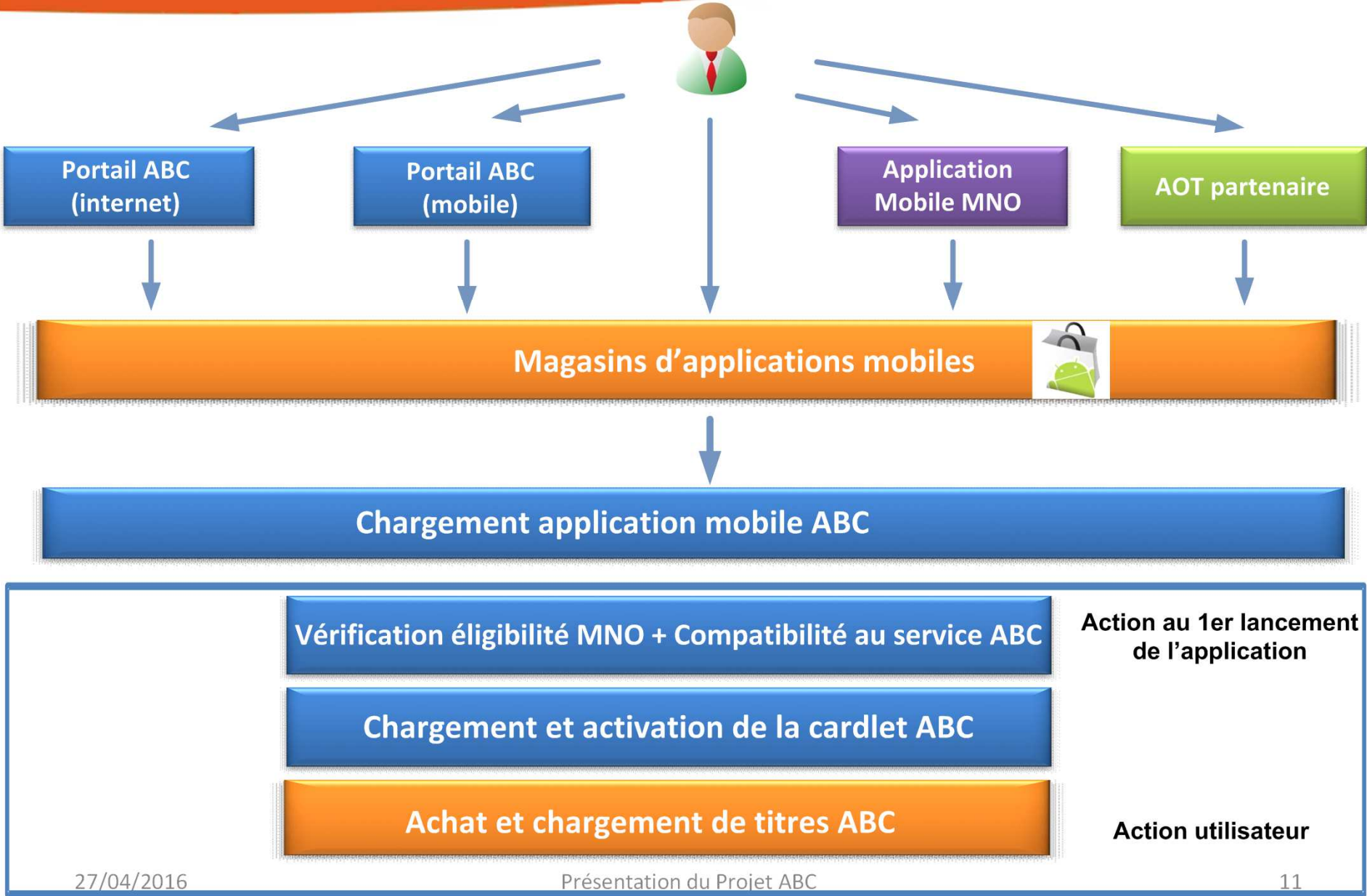
Les principes fondateurs du service

- **un prestataire TSM national**
 - pour déployer les applications billettiques dans les cartes SIM
 - pour développer l'application mobile nationale mutualisée « ABC »
 - Pour fournir des « briques » permettant de développer l'application mobile locale et la raccorder à la solution nationale
- **un référentiel technique**
 - permettre de garantir l'homogénéité des développements des différents acteurs de l'écosystème
- **des contrats négociés avec les MNO**
 - hébergement du service dans les cartes SIM
- **un opérateur indépendant permettant l'accès au service dans le respect des marchés publics: l'UGAP**
- **une structure de gouvernance**
 - s'assurer du respect des engagements et pour garantir la prise de décision collective par les AOT ou leurs représentants.



La solution technique

Parcours Client



Marchés Publics

Prestataire ABC



1 marché
dialogue compétitif



3 x marchés
négociés

Opérateurs Mobile



Commande



Structure Conventiennelle



Gouvernance

- **Un constat :**
 - chaque AOT doit rester maître de sa politique commerciale/ sociale
 - l'Etat doit rester présent voire être pilote pour définir le schéma d'interopérabilité national (référentiel à adopter par toutes les AOT ?)
 - toute collectivité qui le souhaite, doit être en capacité d'adhérer à la démarche et ainsi accéder à l'ABC
- **Une analyse juridique a conduit à préconiser :**
 - une structure conventionnelle, pouvant évoluer vers un GIP
 - Les AOT ayant signé la convention ABC : Lille, Marseille, CG83, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Rennes, AFIMB, GART.
 - un marché de prestations de services pour l'ABC, dont la réalisation est confiée à l'UGAP
 - Les AOT qui achètent le service décident des évolutions dans le respect du référentiel, la structure conventionnelle a un rôle consultatif